



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-027-2025-05

PUBLIÉ LE 16 MAI 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2025-05-07-00013 - Acte de déclaration n° DOS - 2025 /
2006??portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale exploité??par le Groupe Hospitalier Nord Essonne sis 1 Parvis
de l'Hôpital à ORSAY (91400) (2 pages)

Page 3

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2025-05-16-00001 - Arrêté modificatif du 16 mai 2025 - portant
modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie de Seine et Marne (CPAM 77) (2 pages)

Page 6

Rectorat de l'académie de Versailles /

IDF-2025-03-31-00011 - Arrêté portant création et organisation du
service de défense et de sécurité académique (2 pages)

Page 9

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-05-07-00013

Acte de déclaration n° DOS - 2025 / 2006
portant modification de fonctionnement du
laboratoire de biologie médicale exploité
par le Groupe Hospitalier Nord Essonne sis 1
Parvis de l'Hôpital à ORSAY (91400)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Acte de déclaration n° DOS – 2025 / 2006 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par le Groupe Hospitalier Nord Essonne sis 1 Parvis de l'Hôpital à ORSAY (91400)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence Régionale de santé Ile-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS-2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'acte de déclaration n°DOS-2023 / 2365 en date du 12 juin 2023 portant création du laboratoire de biologie médicale exploité par le Groupe Hospitalier Nord Essonne sis 4 place du Général Leclerc à ORSAY (91400) ;

CONSIDERANT La demande déposée le 8 avril 2025 par Monsieur Vincent ESTEVE, biologiste-responsable du laboratoire de biologie médicale exploité par le groupe hospitalier Nord Essonne sis 1 Parvis de l'Hôpital 91400 ORSAY, afin d'acter :

- La modification du siège social du groupe hospitalier Nord Essonne au CH d'Orsay, 4 place du Général Leclerc à ORSAY (91400), désormais situé au nouvel hôpital Paris-Saclay, sis 1 parvis de l'Hôpital - ZAC Corbeville à ORSAY (91400) ;
- Le transfert du site du laboratoire de biologie médicale exploité par le GH Nord Essonne sis CH d'Orsay, 4 place du Général Leclerc à ORSAY (91400) N° FINESS ET 91 000 030 6, vers le nouveau site de l'hôpital Paris-Saclay, sis 1 parvis de l'Hôpital - ZAC Corbeville à ORSAY (91400) N° FINESS ET 91 002 678 0, réalisé le 3 juin 2024 ;
- La fermeture partielle du site du CH de Longjumeau, sis 159 rue du Président François Mitterrand à LONGJUMEAU (91160) N° FINESS ET 91 000 029 8 au 28 juin 2024, avec conservation d'une activité de biologie d'urgence de proximité jusqu'à sa fermeture définitive le 14 janvier 2025 ;

CONSIDERANT La liste des biologistes médicaux et la liste des examens de biologie médicale pratiqués sur le site de l'Hôpital Paris-Saclay ;

CONSIDERANT La copie des plans des locaux du laboratoire de biologie médicale situé au 2^{ème} étage bâtiment Nord Est du Groupe Hospitalier Nord Essonne, sis 1 parvis de l'Hôpital - ZAC Corbeville – 91400 ORSAY ;

PREND ACTE DE LA DECLARATION :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale exploité par le groupe hospitalier Nord Essonne sis 1 Parvis de l'Hôpital 91400 ORSAY et enregistré dans le fichier FINESS EJ sous le n° 91 011 005 5, fonctionne depuis le 3 juin 2024 sur le site unique ci-dessous :

- **Site de l'Hôpital Paris-Saclay
1 parvis de l'Hôpital - ZAC Corbeville à ORSAY (91400)
Ouvert au public 24h/24 et 7j/7
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée),
immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immuno-hématologie,
auto-immunité) et microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie
infectieuse, virologie)
N° FINESS ET en catégorie 355 : 91 002 678 0**

La liste des biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

- Dr Vincent ESTEVE, médecin biologiste, biologiste-responsable et chef de service
- Dr Rami AMMAR, pharmacien biologiste, praticien hospitalier à temps plein
- Dr Aurélie EMIRIAN, pharmacien biologiste, praticien hospitalier à temps partiel à 80%
- Dr Marine EVREVIN, pharmacien biologiste, praticien hospitalier à temps plein
- Dr Cécile FARRUGIA, pharmacien biologiste, praticien hospitalier à temps plein
- Dr Ghassen HAMDJ, pharmacien biologiste, praticien hospitalier à temps plein
- Dr Christine LAMBERT, pharmacien biologiste, praticien hospitalier à temps plein
- Dr Basile MOUNKASSA, médecin biologiste, praticien hospitalier à temps plein
- Dr Mathilde PUEL, pharmacien biologiste, assistant hospitalier universitaire à temps partiel à 50%

ARTICLE 2^e : L'acte de déclaration n° DOS-2023 / 2365 en date du 12 juin 2023 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par le Groupe Hospitalier Nord Essonne sis 4 place du Général Leclerc à ORSAY (91400), est abrogé.

ARTICLE 3^e : Un recours contentieux contre le présent acte de déclaration peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4^e : Le directeur du Pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte de déclaration qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis le 7 mai 2025

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Par délégation,
Le directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2025-05-16-00001

Arrêté modificatif du 16 mai 2025 - portant
modification de la composition du Conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et
Marne (CPAM 77)

Arrêté modificatif du 16 mai 2025 – portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne (CPAM 77)

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2022 – ADP Conseil CPAM de Seine et Marne - portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 19 octobre 2022 – ADP Conseil CPAM de Seine et Marne - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 2 octobre 2023 – ADP Conseil CPAM de Seine et Marne - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 9 octobre 2023 – CPAM 77 Conseil - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 28 mars 2024 – CPAM 77 Conseil - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 15 juillet 2024 – CPAM 77 Conseil - portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 31 octobre 2024 portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 17 janvier 2025 – portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne :

1° En tant que Représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie :

Sur demande de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS)

Titulaire :

MME COMTE (Alexandra) *sur poste vacant*

Article 2

Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 16 mai 2025

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Pour la ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2025-03-31-00011

Arrêté portant création et organisation du
service de défense et de sécurité académique



ARRÊTÉ

Portant création et organisation du Service de Défense et de Sécurité Académique (SDSA)

Le Recteur de l'académie de Versailles,

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** le Code de la défense ;
- VU** le Code des pensions civiles et militaires de retraite ;
- VU** le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU** l'arrêté portant organisation de l'académie de Versailles en date du 11 janvier 2013 ;
- VU** le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- VU** le décret n°2025-75 du 29 janvier 2025 portant création des services de défense et de sécurité académiques ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Étienne CHAMPION en qualité de Recteur de l'académie de Versailles ;
- VU** l'arrêté du 12 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Benoît VERSCHAEVE en qualité de Secrétaire général de l'académie de Versailles ;
- VU** l'instruction du 19 mars 2025 relative à la gouvernance des questions de défense et de sécurité au sein du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative ;

ARRETE

ARTICLE 1

En application de l'article R. 222-36-6 du code de l'éducation, il est créé au sein de l'académie de Versailles un service de défense et de sécurité académique, placé sous l'autorité du recteur et dirigé par son directeur de cabinet.

ARTICLE 2

En application de l'article III-2 de l'instruction du 19 mars 2025, le service de défense et de sécurité académique est composé des acteurs suivants :

- le chef de cabinet et la directrice du Centre Académique d'Aide aux Écoles aux Établissements - Équipes Mobiles de Sécurité (CAAE-EMS) en tant que chargés de la veille, de l'alerte, du traitement et du suivi des événements graves et incidents ;
- le Conseiller Technique académique Établissements Vie Scolaire (CTEVS) en tant que responsable de la question du climat scolaire ;
- le responsable du Service Académique de Prévention et d'Accompagnement des Personnels (SAPAP) en tant que chargé de l'accompagnement et de soutien aux personnels victimes ;
- l'IA-IPR référente valeurs de la République qui anime et coordonne l'action de l'équipe académique valeurs de la République ;



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- L'IA-IPR référente valeurs de la République qui coordonne la lutte contre les séparatismes, la radicalisation et les dérives sectaires ;
- la directrice du CAAEE EMS et la conseillère sécurité en tant que responsables de la prévention et de la sécurisation des établissements, de la mise en œuvre des plans associés et de la formation à la sécurité et à la gestion de crise, notamment les équipes mobiles de sécurité et les conseillers académiques risques majeurs ;
- le directeur régional académique des systèmes d'information, responsable du site de Versailles en tant que conseiller pour la sécurité numérique.

Le directeur de cabinet y occupe la fonction de correspondant de la protection du secret de la défense nationale.

ARTICLE 3

Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région d'Ile-de-France.

Fait à Versailles, le 31/03/2025

Le Recteur

Signé

Étienne CHAMPION